

## Double mariage a l'étranger

Par **marianne17**, le **13/05/2015** à **16:29**

bonjour,  
je voulais savoir si il était possible que mon mari se soit marié en Tunisie sans que je le sache ???  
si oui comment puis je en avoir la preuve ??  
merci pour vos réponses

Par **Yn**, le **13/05/2015** à **19:12**

Sans entrer dans les détails techniques, oui c'est possible. Possible dans les faits, possible au niveau du droit (même si peu probable en considérant le mari français et l'épouse n° 2 tunisienne ou française).

Pour en obtenir la preuve, il n'y a rien de juridique ici. Il faut contacter l'entité qui a célébré le mariage, chercher si les bancs ont été publiés (sur place ou sur internet), demander un acte d'état civil, bref il faut vérifier tous les documents ou tous les endroits susceptibles de témoigner de ce mariage.

Par **Emillac**, le **13/05/2015** à **19:20**

Bonjour,  
[citation]je voulais savoir si il était possible que mon mari se soit marié en Tunisie sans que je le sache ??? [/citation]  
Oui, bien sûr !  
[citation]si oui comment puis je en avoir la preuve ?? [/citation]  
Quasiment "mission impossible", d'abord parce que ça s'est passé en Tunisie et ensuite, parce que même en France vous auriez le même problème, tant que vous ne connaissez pas la date du mariage et, au moins, le nom de la commune où s'est célébré le mariage (et on suppose que votre mari ne vous donnera pas les renseignements...)

Par **Emillac**, le **13/05/2015** à **19:27**

Re,

[citation]Il faut contacter l'entité qui a célébré le mariage, chercher si les bancs ont été publiés (sur place ou sur internet), demander un acte d'état civil, bref il faut vérifier tous les documents ou tous les endroits susceptibles de témoigner de ce mariage.[/citation]  
En interrogeant toutes les communes de [s]Tunisie[/s] (et à condition que leur système d'état civil soit le même que le nôtre, question mariage) ???

Par **marianne17**, le **13/05/2015** à **21:01**

oui donc ça va être difficile...  
merci pour vos réponses